



SYNDICAT des PERSONNELS  
du DEPARTEMENT de  
VAUCLUSE

Avignon, le 08 décembre 2020

## **Lettre ouverte au Président du Conseil départemental de Vaucluse et aux Conseillers Départementaux**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux,

L'ensemble des syndicats du Département souhaitent interpeller les élus départementaux sur les difficultés des agents du secteur des interventions sociales, à rendre un service public à la hauteur des attentes des vauclusiens les plus fragiles.

Alertée à maintes reprises par les personnels des Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS) (12 EDeS sur 16 ont envoyé un courrier au Président) et par nos organisations syndicales lors des différentes instances, sur les difficultés dans l'exercice de leurs missions et sur la dégradation continue des conditions de travail des agents, l'Autorité Territoriale s'entête à rester muette.

Ce comportement de déni ne fait qu'accentuer le mal être persistant et la souffrance, vécus au quotidien par près de 900 agents départementaux intervenant dans l'action sociale, première compétence du Département de Vaucluse.

Cette situation prend son origine en 2015, dès la création du Pôle Solidarités, et ne cesse de s'aggraver au gré des réorganisations successives et incessantes de ce secteur. Faute d'écoute et de prise en considération de leurs difficultés, les agents n'ont aujourd'hui d'autre recours, que de s'adresser aux syndicats, d'adresser des courriers collectifs, voire d'envoyer une lettre anonyme pour dénoncer l'impact désastreux de ce mode de fonctionnement, sur leur santé et l'exercice de leurs missions.

Il ressort, de ces courriers qu'au-delà d'un manque de personnel déjà ancien mais qui s'est lourdement aggravé, et au-delà de l'augmentation de la précarité des usagers, les agents sont soumis à d'importantes charges de travail spécifiquement dues à la réorganisation décidée en 2015, avec notamment:

- Des redécoupages incohérents du territoire vauclusien qui complexifient le suivi des usagers ;
- Des injonctions paradoxales et répétitives qui soumettent les agents à des difficultés psychiques et qui mettent en péril leur équilibre personnel ;
- Des changements incessants d'organisation de travail à tous les niveaux ;
- Des empilements de notes, de procédures, de contrôles qui les dépossèdent de leurs savoirs, (expertise sociale ou médico-sociale) et leur fait perdre le sens et l'essence de leur métier et de leurs missions...

Cette fuite en avant procédurale ne vise qu'à masquer que cette réorganisation est un échec majeur. Ajoutez à cela une recherche aveugle de réductions des budgets puis une crise sanitaire et nous avons là une source manifeste de risques psycho-sociaux, qui ne peut plus être passée sous silence. Il est grand temps que l'Autorité Territoriale prenne en compte ces éléments, et y apporte au plus vite des mesures correctives telles que :

- Le remplacement des agents absents (maladies, congés avant départs à la retraite,...) ;
- L'ajustement du nombre d'emplois pérennes affectés aux missions sociales et médico-sociales, afin de répondre rationnellement aux objectifs d'égalité de traitement des usagers et des agents ;
- La recherche d'un nouveau mode d'organisation en cohérence avec les métiers de l'action sociale et les réels besoins des usagers, fondé sur la concertation, l'autonomie et la bienveillance ;
- L'octroi de moyens budgétaires suffisants pour répondre aux besoins des bénéficiaires auxquels le Département doit assistance et accompagnement, d'autant plus en période de crise.

Nos organisations syndicales s'interrogent : où se situe l'intérêt général quand les réorganisations sont décidées et maintenues en total décalage avec les besoins et quand les politiques publiques départementales n'ont pour seul objectif que la baisse des dépenses de fonctionnement quoiqu'il en coûte ?

Peut-être au profit de dépenses d'investissement monumentales telles que la construction de bâtiments neufs pour les archives départementales ou l'acquisition d'un musée à Gordes ?

Ces investissements doivent-ils se faire au détriment du service public, et des conditions de travail des personnels alors que le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 3 000 personnes en 2020 ?

Nous réclamons que des décisions concrètes et rapides soient prises, afin que les agents du secteur social retrouvent leur pleine capacité à exercer convenablement leur missions, sans que cela n'affecte leur santé et leur déontologie professionnelle, et que les moyens nécessaires soient attribués à l'action sociale, première compétence obligatoire du Département.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, l'expression de notre respectueuse considération.

### Les secrétaires généraux

Jean Brugal



[fsu@vaucluse.fr](mailto:fsu@vaucluse.fr)

Annabelle Pascal



[cgt@vaucluse.fr](mailto:cgt@vaucluse.fr)

Renaud Evangélista



[cfdt@vaucluse.fr](mailto:cfdt@vaucluse.fr)

Nathalie L'Herbier



[fo@vaucluse.fr](mailto:fo@vaucluse.fr)